



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maintien

Question écrite n° 88292

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'application d'un rapport enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 21 mai 2015 fait au nom de la commission d'enquête chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain, dans un contexte de respect des libertés publiques et du droit de manifestation, ainsi que de protection des personnes et des biens. Il lui demande s'il compte mettre en œuvre la proposition n° 4.

Texte de la réponse

Le 10 décembre 2014, les préfets et directeurs de cabinet ont reçu de la part des directeurs généraux de la gendarmerie nationale et de la police nationale ainsi que du préfet de police un document précisant les évolutions de la doctrine du maintien de l'ordre et notamment le rôle des autorités habilitées à décider de l'emploi de la force. A ce titre, 2 stages ont été organisés en 2015 (mai et novembre) au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) à Saint-Astier (24) au profit de 17 préfets. Un troisième stage est d'ores et déjà programmé en mai 2016 avec la participation escomptée de 10 préfets. Au cours de ces stages, les préfets ont pu se faire préciser les principes de la manœuvre des escadrons de gendarmerie mobile au maintien de l'ordre. Leur participation aux exercices et aux mises en situation ont notamment permis la réaffirmation de la responsabilité des préfets au maintien de l'ordre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88292

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6956

Réponse publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 610